

Séance ordinaire du 10 septembre 2024
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°10092024D01

Objet : Travaux – Signature d’une convention avec le Département de la Savoie concernant les conditions d’occupation du domaine public routier départemental par la commune de Porte-de-Savoie et les modalités de réalisation, de gestion et d’entretien des aménagements sur les routes départementales RD 1090, RD 12 et RD 22.

Date de la convocation et de l’affichage : 4 septembre 2024
 Nombre de conseillers en exercice : 29
 Nombre de conseillers présents : 19
 Nombre de pouvoirs : 7
 Nombre de conseillers n’ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants : 26
 Pour : 26
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Le 10 septembre 2024, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET		X		Jean-Jacques BAZIN
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS			X	
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET	X			
Annie BERARD		X		Serge GUILLEMAT
Christine CARREL		X		Franck VILLAND
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Roger BILLARD		X		Jacques VELTRI
Régine DUCRET		X		Dominique VERDOYA
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Séverine DEBERNARDI	X			
Sarah HENICKE		X		Chantal GIRAUD

Accusé de réception en préfecture
 073-200083681-20240910-10092024D01-DE
 Date de réception préfecture : 13/09/2024

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA			X	
Mylène AVILA	X			
Aly DIARRA			X	
Yves GOAËR		X		Ghislain GARLATTI
Dominique VERDOYA	X			

Secrétaire de séance : Dominique LABORET

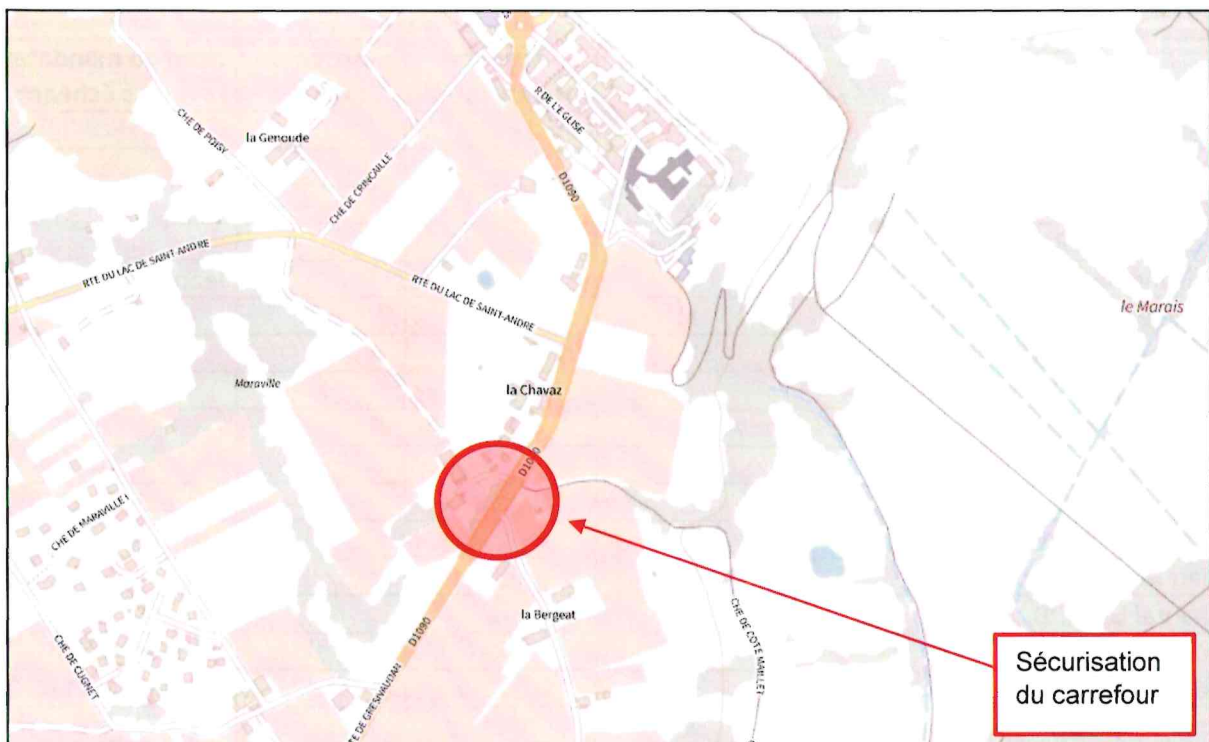
Rapporteur : Jacques VELTRI, Adjoint en charge des travaux et du patrimoine bâti

Exposé des motifs :

La commune de Porte-de-Savoie prévoit la réalisation de différents aménagements sur des routes départementales. Ils concernent précisément :

RD 1090 (route de Chapareillan)

La sécurisation du carrefour entre le chemin de Murs et la route de Chapareillan avec la création d'une traversée piétonne en deux temps. L'aménagement comprendra deux cheminements de part et d'autre du carrefour et la réalisation d'un passage piétons avec refuge sur la route départementale. Cet aménagement permettra de faciliter les déplacements actifs entre le secteur de Murs et le centre bourg de Les Marches.



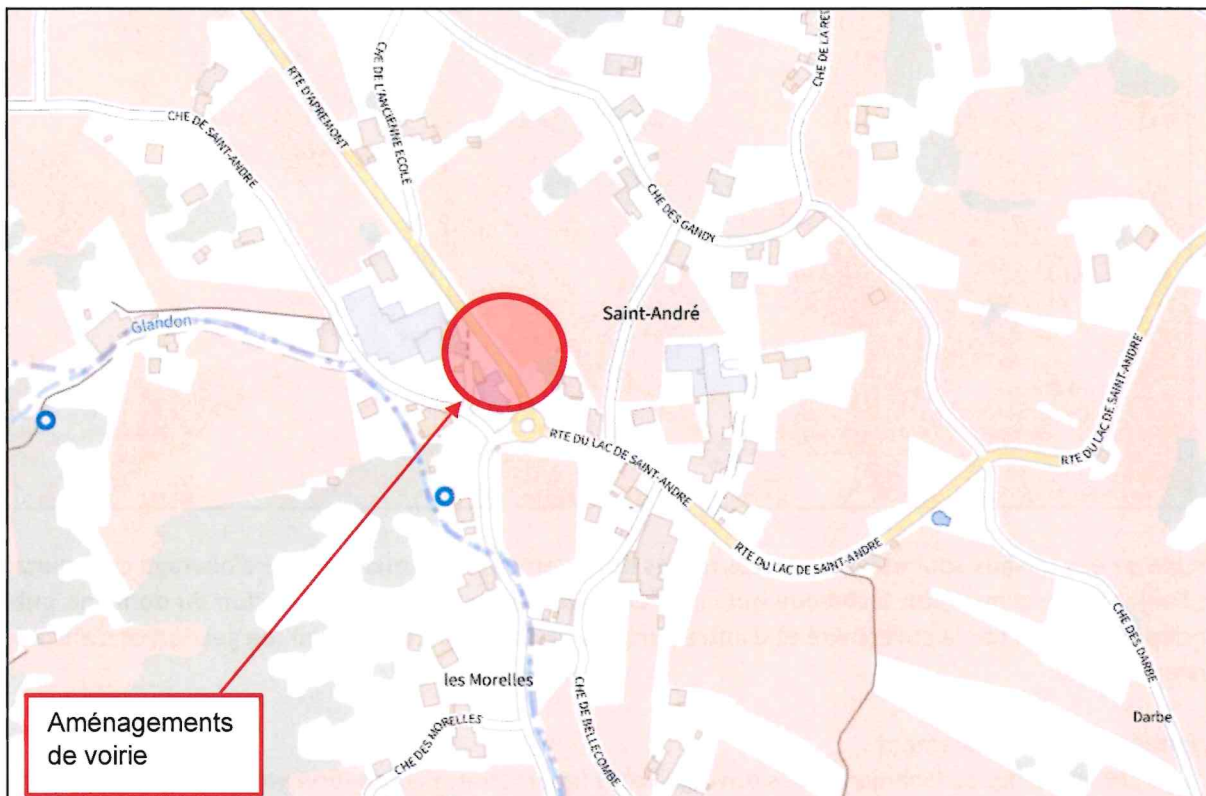
Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20240910-10092024D01-DE
Date de réception préfecture : 13/09/2024

RD 1090 (route de Chapareillan)

La création d'un cheminement piétons et cycles en contrebas de la route de Chignin afin de relier le secteur des Granges au secteur des Carroz/Pôle santé.

RD 12 (route d'Apremont)

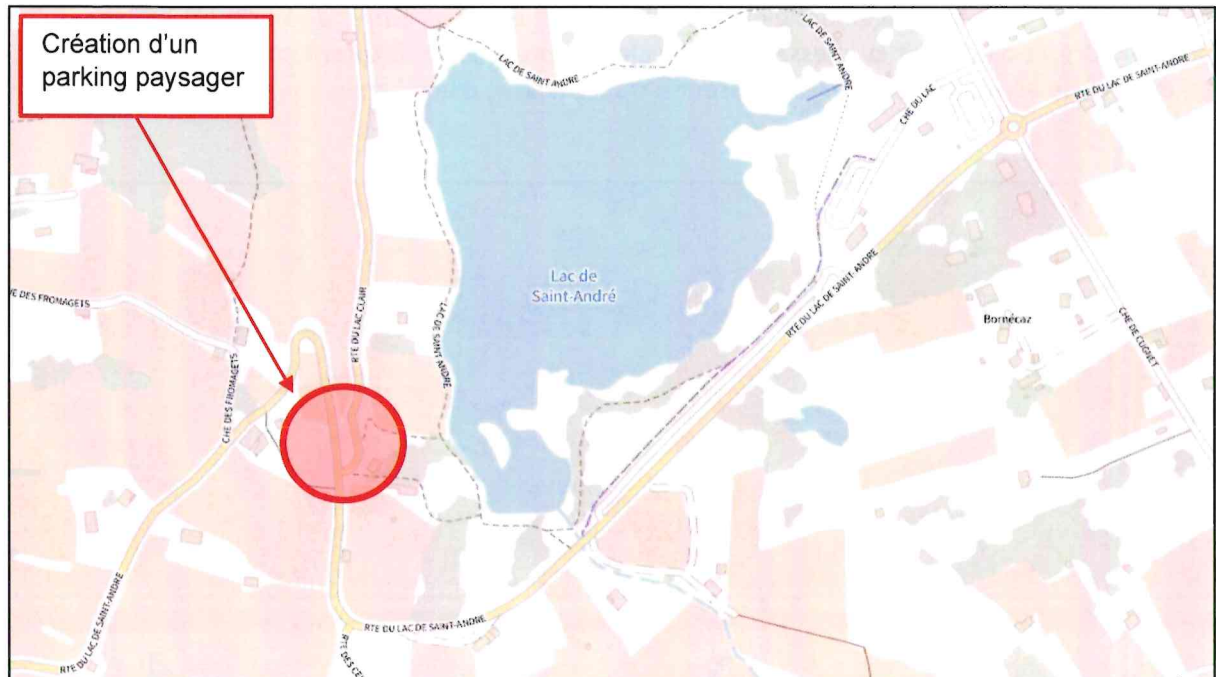
La réalisation d'un aménagement global permettant de sécuriser l'arrêt de transport scolaire du hameau de Saint-André et d'abaisser la vitesse des véhicules en provenance d'Apremont. L'aménagement est composé d'une écluse asymétrique, d'un ralentisseur « trapézoïdal », d'un cheminement et de deux passages pour les piétons.



Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20240910-10092024D01-DE
Date de réception préfecture : 13/09/2024

RD 22 (route du lac Clair)

La création d'un parking paysager au carrefour de la route du lac de Saint-André et de la route du lac Clair. Au droit de l'aménagement, la largeur de voirie sera réduite avec des bordures, afin de gagner de l'espace de stationnement. Des continuités piétonnes de part et d'autre permettront de relier la zone avec le sentier d'accès au lac de Saint-André.



L'ensemble de ces travaux sont réalisés sur des routes départementales, sous maîtrise d'ouvrage communale. Ils font l'objet d'une convention technique qui fixe d'une part les conditions d'occupation du domaine public routier départemental par la collectivité et d'autre part, les modalités de réalisation, de gestion et d'entretien des ouvrages créés.

La convention précise notamment :

- Les caractéristiques techniques des ouvrages créés (géométrie, signalisation verticale et horizontale) ;
- La notion de responsabilité liée aux ouvrages ;
- Les notions concernant l'entretien et la surveillance des équipements.

La convention proposée par le Département de la Savoie a une durée égale à la durée de vie des équipements.

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention technique n°DI-SES-2024-36 proposé par le Département de la Savoie ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :



- **APPROUVE** la convention technique n°DI-SES-2024-36 relative aux travaux d'aménagement réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale, sur les routes départementales (RD) 1090, 12 et 22.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention technique n° DI-SES-2024-36.

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20240910-10092024D01-DE
Date de réception préfecture : 13/09/2024

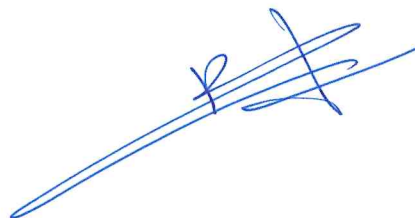
Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 10 septembre 2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat et mis en ligne sur le site internet de la commune

Le Maire,
Franck VILLAND

The seal is circular with a double border. The outer border contains the text "Maire Porte-de-Savoie" at the top and "Savoie" at the bottom, separated by two stars on each side. The inner circle features a central emblem depicting a figure holding a staff, with a landscape below.

Le secrétaire de séance,
Daniel LABORET



Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20240910-10092024D01-DE
Date de réception préfecture : 13/09/2024

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20240910-10092024D01-DE
Date de réception préfecture : 13/09/2024